
ARRETE N° 0010 /MINPMEESA DU 21 SEP 2018

Portant nomination de responsables dans les Services rattachés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat.

LE MINISTRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT,

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n°2007/004 du 03 juillet 2007 régissant l'Artisanat au Cameroun ;
- Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n°2010/2996/PM du 03 novembre 2010 fixant les modalités d'application de la Loi n°2007/004 du 03 juillet 2007 régissant l'Artisanat au Cameroun ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2013/0009/PM du 07 janvier 2013 portant création des Villages Artisans ;
- Vu le décret N°2013/169 du 27 mai 2013 portant organisation du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, modifié et complété par le décret n°2016/128 du 21 mars 2016 ;

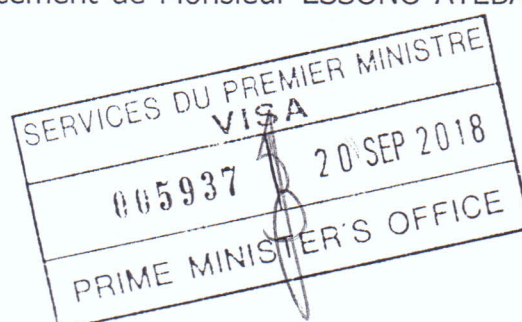
ARRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services rattachés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat :

1-CENTRE INTERNATIONAL DE L'ARTISANAT DE YAOUNDE

**SECTION DE LA PROMOTION ET DE LA COMMERCIALISATION
DES PRODUITS ARTISANAUX**

Chef de Section: Madame **AMPILE, née NKOLO OBAM Germaine**, Conseiller de Jeunesse et d'Animation, Matricule **608476-F**, précédemment Sous-directeur des Actions Promotionnelles, en remplacement de Monsieur **ESSONO ATEBA Jean Marc**, appelé à d'autres fonctions.



2- VILLAGE ARTISANAL REGIONAL DE GAROUA

Coordonnateur-Adjoint : Monsieur MAIGARI WARDA, Conseiller Principal de Jeunesse et d'Animation, Matricule **R033864**, précédemment Chef de Section de la Promotion et de la Commercialisation des Produits Artisanaux au Village Artisanal Régional de Maroua, en remplacement de Monsieur OBIANG NKO'O Jean Paul, appelé à d'autres fonctions.

SECTION DE LA FORMATION

Chef de Section: Monsieur LAMNA DOMBELE André, Contractuel d'Administration, Matricule **750121-M**, précédemment en service au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, en remplacement de Monsieur BAYANG AWE Moïse, appelé à d'autres fonctions.

3- VILLAGE ARTISANAL REGIONAL DE LIMBE

SECTION DE LA PRODUCTION

Chef de Section: Monsieur NKOULET NGOUA Patrick, Cadre Contractuel d'Administration, Matricule **757194-V**, précédemment en service au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, en remplacement de Madame AMOUGUI Brigitte Nicole, appelée à d'autres fonctions.

4- VILLAGE ARTISANAL REGIONAL DE MAROUA

SECTION DE LA PROMOTION ET DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS ARTISANAUX

Chef de Section: Monsieur BAYANG AWE Moïse, Conseiller de Jeunesse et d'Animation, Matricule **726511-Z**, précédemment Chef de Section de la Formation au Village Artisanal Régional de Garoua, en remplacement de Monsieur MAIGARI WARDA, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.-

Yaoundé, le 21 SEP. 2018

LE MINISTRE DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE
ET DE L'ARTISANAT,

Pr. Laurent Serge **ETOUNDI NGOA**

